



CONVENTION de LOCATION de MATERIEL

Entre les soussignés :

La Commune de CHAINGY, représentée par Monsieur Jean Pierre DURAND, agissant en qualité de Maire,

d'une part,

Et :

Madame – Monsieur domiciliés à CHAINGY

l'Association :
représentée par Mme – Mr :

Adresse : ☎

Sollicitant l'autorisation de louer : (désignation du matériel à compléter pages 3 et 4)

Le :

Nota Bene : Le vendredi à 15 h 30

** entourer les heures retenues*

Enlèvement par vos soins, le	8 h 30*	11 h 30*	13 h 00*	16 h 30*
Retour par vos soins, le	8 h 30*	11 h 30*	13 h 00*	16 .h30*

Respecter les horaires ci-dessus

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Durée de la location – Lieu

Le matériel sera loué, par journée ou par week-end, pour une durée qui ne pourra être supérieure à une semaine. Il devra rester impérativement sur le territoire de la commune (sauf décision exceptionnelle donnée par le Maire).

Article 2 : Conditions de location

Pour les associations : Le matériel sera acheminé et enlevé par les Services Techniques. La mise en place étant à la charge de l'association. Lors de la livraison et de l'enlèvement un représentant devra être présent :

NOM :

☎ :

Pour les particuliers : La prise en charge et le retour du matériel se feront par les particuliers aux Services Techniques, munis de la présente convention, au jour et à l'heure précédemment retenus.

Nota Bene : Lors du retour d'une tente, les bâches seront obligatoirement dépliées et les ossatures comptabilisées afin de constater le bon état du matériel en présence du représentant.

Les locataires s'engagent à respecter les consignes d'utilisation figurant dans la notice jointe au matériel.

Article 3 : Location

La convention de location de matériel sera effective dès le retour en Mairie et la signature de celle-ci.

Afin de se préserver des dommages qui peuvent être causés, une caution sera demandée (voir tableau pages 3 et 4).

Le chèque de caution sera restitué après, retour et vérification du matériel conjointement par le locataire et le responsable de la Commune, et paiement de la location.

En cas de dégradations, la remise en état ou le remplacement du matériel seront à la charge du locataire.

Fait à Chaingy
le,

Date
Le locataire,

Le 1^{er} Adjoint,

Michel FAUGOUIN

DESIGNATION du MATERIEL à LOUER

Dénomination du Matériel (2)	Caution	Stock mairie	Coût location (1)	Qté à louer	Coût	Etat du Matériel	
						Etat Début	Etat Fin
Barrières	-	31	-				
Cônes	-		-		Ne pas louer aux particuliers		
Panneaux photos	-	20	-		Ne pas louer aux particuliers		
Grilles d'expositions	-	50	-		Ne pas louer aux particuliers		
Chaises plastiques vertes							
* Lot de 5 chaises	-		3,50 €				
* Lot de 10 chaises	-		6 €				
* Lot de 50 chaises	-		23 €				
Tables pliantes							
* 2,5 m	-		3,50 €				
* 2,2 m	-		3,50 €				
* 2 m	-		3,50 €				
Tables (3 et 4 m)	-				Ne pas louer aux particuliers		
Plateaux (3 et 4 m)	-				Ne pas louer aux particuliers		
Urnes	-		-		Ne pas louer aux particuliers		
Isoloirs	-		-		Ne pas louer aux particuliers		
Portants + cintres	-		-		Ne pas louer aux particuliers		
Matériel de Communication							
* Sonorisation de rue	305 €		-		Ne pas louer aux particuliers		
* Sonorisation mobile (Liberty 4500) + lecteur CD	152 €		-		Ne pas louer aux particuliers		
* Rétroprojecteur (dont lampe rechange) + écran	305 €		-		Ne pas louer aux particuliers		
* Ecran seul	120 €		-		Ne pas louer aux particuliers		
* Vidéo-projecteur	1400 €		-		Ne pas louer aux particuliers		

Dénomination du Matériel (2)	Caution	Coût location (1)	Qté			Coût	Etat du Matériel	
				Rouge	Blanc		Etat Début	Etat Fin
Tente Laser 5 x 8 m :	500 €	95 €						
Mat réglable avec rehausse				6	6			
Croisillon extrémité faitage				2	2			
Croisillon intermédiaire faitage				1	1			
Rampant pignon droit (lg 2700)				2	2			
Rampant pignon gauche (lg 2700)				2	2			
Rampant intermédiaire (lg 2700)				2	2			
Sablère (lg 3900)				6	6			
Barre anti-poche (lg 2720)				4	4			
Contreventement avec écrous et MS (lg 2150)				3	3			
Barre de sol mur				4	4			
Barre de sol pignon (partie femelle)				2	2			
Barre de sol pignon (partie mâle)				2	2			
Hauban				4	4			
Piquet 35 cm – diam. 9,5				44	44			
Piquet haubanage 60 cm diam. 14				4	4			
Toiture Laser 5 x 8				1	1			
Pignon Laser 5 m				2	2			
Mur Laser 4 m				4	4			
Sardines								
<i>Nom du représentant de la commune :</i> <i>Nom de l'emprunteur :</i>							<i>Signature</i>	<i>Signature</i>

(1) Coût de la location au 1^{er} Janvier 2009
(2) Notice de montage : tente, matériel sono